Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B ►C1 **DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2015/338 DE LA COMMISSION**

du 27 février 2015

concernant certaines mesures de protection provisoires motivées par la détection de l'influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N8 en Hongrie

(Le texte en langue hongroise est le seul faisant foi.) ◄

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 58 du 3.3.2015, p. 83)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution (UE) 2015/522 de la Commission du 25 mars 2015	L 82	111	27.3.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2015/338/2015-03-03/fra